

2023/



**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE  
VILLE DE RIS-ORANGIS**

**DÉCISION N°2023/290  
Du mardi 03 octobre 2023  
Autorisant la signature des marchés d'acquisition et livraison de  
carburants ainsi que de cartes accréditives et leurs prestations  
associées – Marché 2023-13**

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

**VU** les articles L.2122.22, L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la commande publique et notamment ses articles L.2124-1, L.2124-2, R.2124-2, R.2131-16, R2162-2 et R2162-4,

**VU** la délibération n° 2021/109 du Conseil municipal en date du 07 mai 2021, modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le choix de la Commission d'appel d'offres du jeudi 21 septembre 2023,

**CONSIDÉRANT** la fin du marché actuel de fourniture et livraison de carburants et cartes accréditives, et la nécessité de remettre en concurrence des entreprises pour ces prestations,

**CONSIDÉRANT** que le marché est alloué de la manière suivante :

- Lot n°1 : Carburants - montant maximum 800 000 € HT sur 48 mois
- Lot n°2 : Cartes accréditives et prestations associées montant maximum 100 000 € HT sur 48 mois,

**CONSIDÉRANT** que ce marché nécessite une consultation des entreprises selon la procédure prévue aux articles R.2124-1, R.2124-2 et R.2131-16 du code de la commande publique,

**CONSIDÉRANT** que le marché est passé pour une durée ferme de 48 mois à compter de la date de notification du contrat,

**CONSIDÉRANT** que la procédure, organisée le 09 juin 2023 avec envoi d'une publicité couplée au JOUE et au BOAMP, invitait les entreprises à remettre une offre au plus tard le 17 juillet 2023 à 12 heures,

**CONSIDÉRANT** que quatre (4) entreprises ont présenté quatre (4) offres, dont trois (3) pour le lot n°1, et une seule (1) pour le lot n°2, dans le délai imparti,

**CONSIDÉRANT** que les sociétés CAMPUS IDF pour le lot n°1, et TOTALENERGIES MARKETING FRANCE pour le lot n°2, ont remis chacune une offre jugée économiquement la plus avantageuse pour la collectivité en vertu de la mise en œuvre des critères de sélection pondérés énoncés dans le règlement de la consultation,

2023/

**CONSIDERANT** la nécessité de procéder à la signature desdits marchés numérotés 2023-13 :

## DÉCIDE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** : DE SIGNER le marché relatif à l'achat et livraison de carburants ainsi que de cartes accréditives et leurs prestations associées comme suit :

- **Lot n°1 : Carburants** : avec la société CAMPUS ILE DE FRANCE dont le siège social se situe Zac de la Justice - 5 rue de la Mare Poissy - 95380 VILLERON ;
- **Lot n°2 : Cartes accréditives et prestations associées** : avec la société TOTALENERGIES MARKETING FRANCE dont le siège social se situe 562 Avenue du Parc de l'Île - 92029 NANTERRE.

**ARTICLE 2** : ARRETE le marché sans montant minimum et avec le montant maximum suivant :

- **Lot n°1 : Carburants - montant maximum 800 000 € HT**
- **Lot n°2 : Cartes accréditives et prestations associées montant maximum 100 000 € HT**

**ARTICLE 3** : ARRETE la durée ferme du marché à 48 mois à compter de sa date de notification.

**ARTICLE 4** : DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2023.

**ARTICLE 5** : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 03 octobre 2023.

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture

le : **04 OCT. 2023**

Publié le : **04 OCT. 2023**

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur  
Par délégation du Maire  
Riadhe OUARTI  
Directeur Général des Services

Signé électroniquement par :  
RIADHE OUARTI  
Le 03/10/2023 à 18:20